



## PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 octobre 2023

## **ÉVACUATION D'UN IMMEUBLE SQUATTÉ À LYON 7<sup>ÈME</sup>**

En application d'une décision de justice, la Préfecture du Rhône a mis fin à l'occupation, ce lundi 30 octobre, de l'immeuble dit « Pyramide » (Lyon 7<sup>ème</sup>).

Ce squat, tenu illicitement par des marchands de sommeil, avait fait l'objet d'un signalement par le Maire de Lyon au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale. Il s'inquiétait notamment des faits de violences sexuelles, de prostitution et de consommation de drogues. Il avait également signalé aux services de l'État un risque grave et imminent pour la sécurité et l'intégrité physique des occupants compte-tenu de l'état de vétusté du bâtiment.

C'est donc avec responsabilité que la Préfète du Rhône, Fabienne BUCCIO, a pris la décision de procéder à cette évacuation malgré les positions contradictoires exprimées, ces derniers jours, par la Mairie de Lyon.

Un travail préparatoire d'orientation avait été engagé depuis plusieurs semaines pour analyser les situations et les vulnérabilités individuelles. Déjà 25 enfants et adultes avaient été mis à l'abri depuis la fin de l'été 2023.

Comme prévu, l'opération de ce jour a permis l'orientation de 74 personnes vers des places d'hébergement en hôtel pour une durée de 8 nuits dans la métropole de Lyon et les départements du Rhône et de la Loire. Ce dispositif temporaire permettra la mise en œuvre d'un examen de leur situation administrative et d'un diagnostic social individualisé et complet.

6 personnes bénéficieront par ailleurs de l'aide au retour proposée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et 2 personnes seront prises en charge par le dispositif national d'accueil en faveur des demandeurs d'asile.

2 individus mineurs ont été pris en charge par le centre de mise à l'abri et d'évaluation de la Métropole de Lyon.

La Préfète de région remercie l'ensemble de services de l'État mobilisé par cette opération de mise à l'abri. Elle regrette par ailleurs les manœuvres déployées pour empêcher son bon déroulement au détriment de la sécurité des occupants.

**Cabinet de la préfète de région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69